

LECCIA LAURENT ARCHITECTE DPLG  
7bis, chemin du petit Janet  
13410 LAMBESC

Tél : 06 30 71 75 33  
Fax : 09 56 26 85 90



**CONSEIL GENERAL DU VAR**  
*M. Didier MERLO*  
Pôle technique de Draguignan

Tél : 04.83.95.36.63  
Fax : 04.83.95.36.72  
Mél : dmerlo@cgvar.fr

Rapport établi le : 18/05/2015  
Par l'intervenant : Laurent LECCIA

## **Agenda d'accessibilité Programmée "AD'AP"**

### **Marché 14S0147 – Pôle technique de draguignan lot 1**

**Site : IUFM**

Adresse

Catégorie ERP : 3è catégorie



# Sommaire

<b>1. Référentiel.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Tableau de l'Agenda d'accessibilité programmée .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Note générale d'Accessibilité .....</b>	<b>18</b>
<b>4. Estimation financière .....</b>	<b>19</b>

# 1. Référentiel

---

Le diagnostic et les propositions de travaux ont été réalisés par référence aux textes suivants

Code la construction et de l'habitation - partie réglementaire

**Articles R 111-19-7 à R 111-19-10 du CCH** relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes ;

**Arrêté du 8 décembre 2014** fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

## 2. Tableau de l'Agenda d'accessibilité programmée

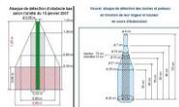
---

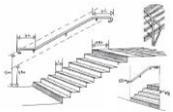
Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

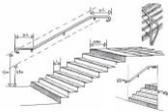
Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir rapport diagnostic de SODIA)

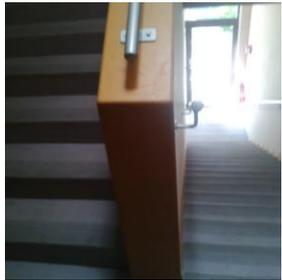
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- La proposition de planification de l'Ad'Ap
- L'estimation financière des actions proposées (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).
- une proposition de variante (le cas échéant).

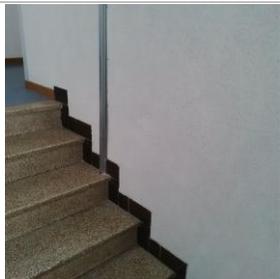
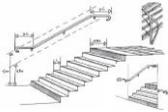
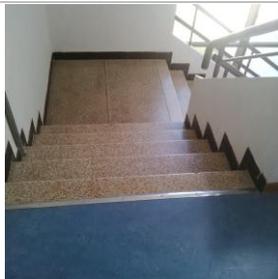
*Voir page suivante*

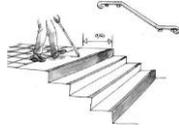
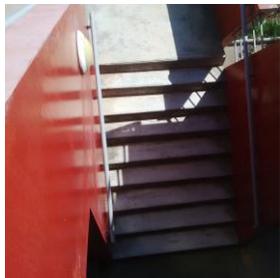
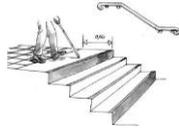
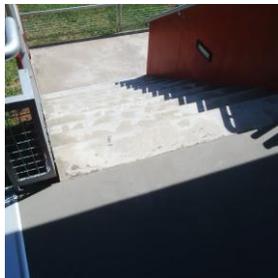
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
	1	Chemins extérieurs										
FC n° 1		Cheminement libre de tout obstacle				Présence de plots et/ou bornes gênant dans les cheminements	Déplacement d'équipements ponctuels (poteau, borne, mobilier, etc.).	Période 2	Equipement	u	1	300
FC n° 2		Dévers				Dévers du cheminement trop important (dévers mesuré > 3% devant la porte)	Reprise du sol du cheminement pour limiter le dévers à 3 % (2% si possible)	Période 2	Gros œuvre/VRD	m²	3,08	1300
FC n° 3		Trous en sol				Avaloirs ou de grille de caniveaux avec des trous de plus de 2 cm	Remplacement de caillebotis de caniveaux par des équipements dont les trous sont inférieurs à 2 cm	Période 2	Equipement	ml	4	1800

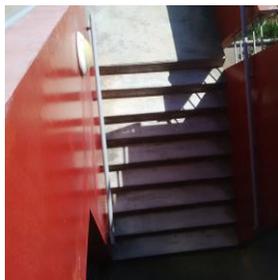
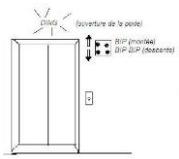
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
	4	Accès à l'établissement ou l'installation										
	3	Accueil										
FC n° 4		Banque Accueil				Absence de tablette au niveau de la banque d'accueil	Installation d'une tablette, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Période 2	Equipement	U	1	2 800
	4	Circulations intérieures horizontales										
	2	Escaliers										
FC n° 5		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement	Période 2	Accessibilité	ml	33,6	7 400

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEA NCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 6		Mains courantes				Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un giron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier	contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches  Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Période 2	Second Oeuvre	U	11	3 900
FC n° 7		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Période 2	Accessibilité	ml	33,6	7 400

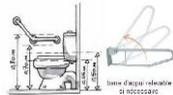
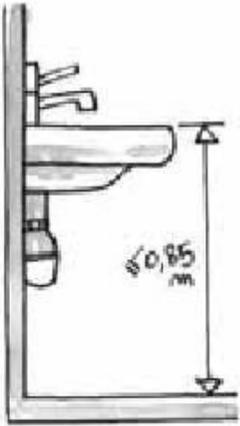
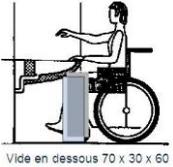
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 8		Mains courantes				Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un giron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Période 2	Second Oeuvre	U	8	2 800
FC n° 9		Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute				Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers	Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.	Période 2	Accessibilité	ml	2	600
FC n° 10		Contremarches des 1ères et dernières marches				Absence de contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escalier	Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier	Période 2	Accessibilité	ml	4	400
FC n° 11		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre d'un contraste	Période 2	Accessibilité	ml	6	1 400

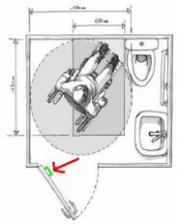
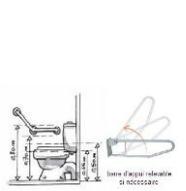
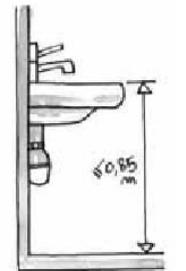
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 12							visuel pour les 1ère et dernière contremarches					
		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Période 2	Accessibilité	ml	31,05	6900
FC n° 13		Mains courantes				Absence de main courante sur un côté de l'escalier	Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.	Période 2	Second Oeuvre	ml	6	3400

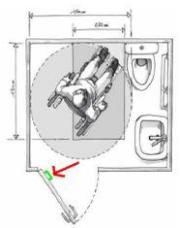
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEA NCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 14		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Période 2	Accessibilité	ml	31,05	6 900
FC n° 15		Mains courantes				Absence de main courante sur un côté de l'escalier	Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.	Période 2	Second Oeuvre	ml	6	3 400
FC n° 16		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande	Période 2	Accessibilité	ml	38	8 400

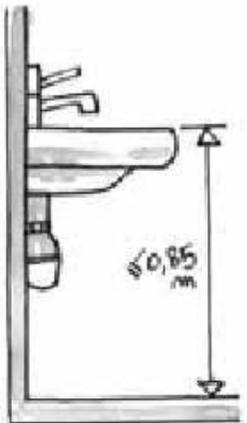
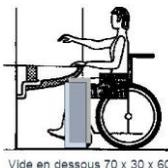
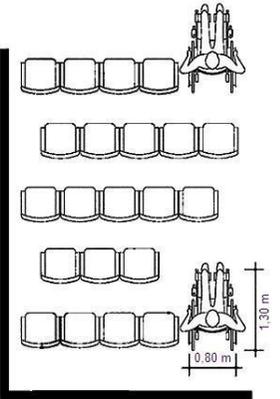
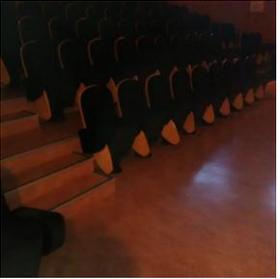
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 17							antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches					
		Mains courantes				Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un giron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Période 2	Second Oeuvre	U	4	1 400
	3	Ascenseurs , transports mécaniques										
FC n° 18		Signalisation palière des ascenseurs pour déficients sensoriels				Absence de signalisation palière permettant d'informer les déficients sensoriels	Mise en œuvre de 2 flèches d'indication du sens de déplacement avec signal sonore de montée et de descente sur les paliers ascenseurs ainsi qu'un signal sonore prévenant de l'ouverture des portes	Période 2	Transports mécaniques	niv et asc	2	1 300

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
	2	Portes, portiques et sas										
FC n° 19		Poignées des portes				Poignées des portes non facilement préhensibles	Mettre en place une poignée rallongée assurant une distance de 40cm par rapport à l'angle rentrant.	Période 2	Equipement	U	1	200
	1	Equipements et dispositifs de commande										
FC n° 20		Equipements divers accessibles				Mobilier non adapté pour les personnes en fauteuil roulant	Installation d'une tablette, dont la partie supérieure est à 0,80 m du sol et un espace libre en dessous de 0,60x0,30x0,70 de haut	Période 2	Equipement	U	1	300
FC n° 21		Signalisations diverses				Insuffisance de pictogrammes permettant de repérer le cheminement d'accès aux ascenseurs	Mise en place de panneaux de signalisation type A3 sur support existant	Période 2	Signalétique	U	5	14800

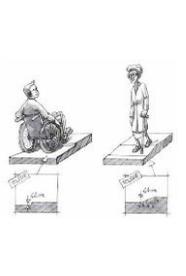
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEA NCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
	1	Sanitaires										
FC n° 22		Equipements des sanitaires adaptés				Absence du pictogramme sur la porte du WC	Mise en œuvre d'un pictogramme sur la porte	Période 2	Signalétique	U	1	100
FC n° 23		Aménagements intérieurs des cabinets				Barre d'appui latérale ne permettant pas le relevage ou le transfert de l'utilisateur	Mise en place d'une barre d'appui latérale.	Période 2	Equipement	U	1	300
FC n° 24		Equipements des sanitaires adaptés		 Vide en dessous 70 x 30 x 60		Lave main inadapté car la hauteur au bord supérieur > 0,85m	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous.	Période 2	Plomberie	U	1	2 000

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 25		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de barre de tirage permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Installation d'une poignée en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.	Période 2	Equipement	U	1	1 400
FC n° 26		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence du pictogramme sur la porte du WC	Pose d'un pictogramme pour signalisation d'un sanitaire adapté	Période 2	Signalétique	U	1	100
FC n° 27		Aménagements intérieurs des cabinets				Barre d'appui latérale ne permettant pas le relevage ou le transfert de l'utilisateur	Mise en place d'une barre d'appui latérale.	Période 2	Equipement	U	1	300
FC n° 28		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de lave-mains dans le cabinet adapté PMR	Installation de lave-mains dans les cabinets adaptés	Période 2	Plomberie	U	1	2 500

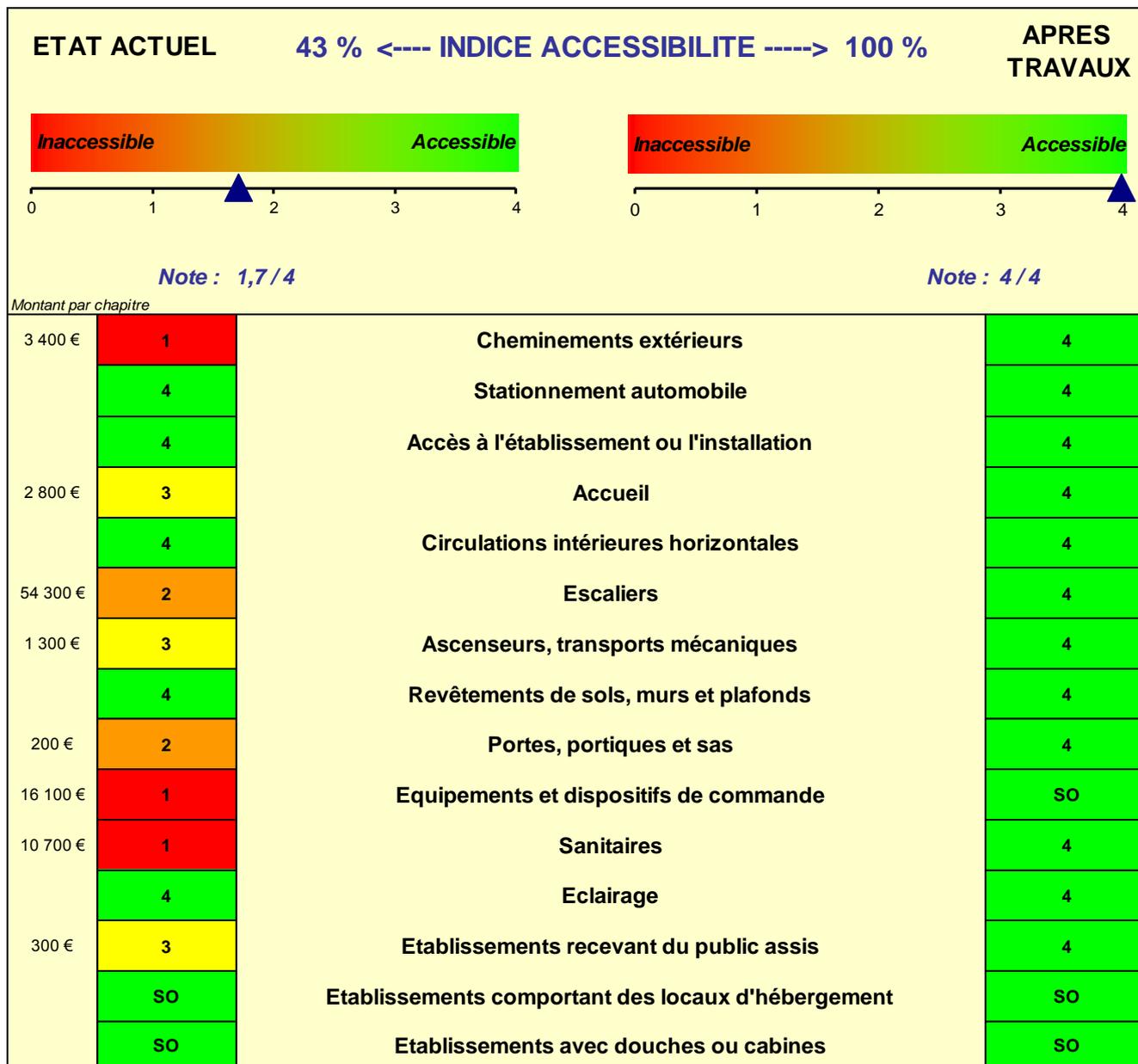
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEA NCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 29		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de barre de tirage permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Installation d'une poignée en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.	Période 2	Equipement	U	1	1 400
FC n° 30		Aménagements intérieurs des cabinets				Barre d'appui latérale ne permettant pas le relevage ou le transfert de l'utilisateur	Mise en place d'une barre d'appui latérale.	Période 2	Equipement	U	1	300
FC n° 31		Aménagements intérieurs des cabinets				Barre d'appui latérale ne permettant pas le relevage ou le transfert de l'utilisateur	Mise en place d'une barre d'appui latérale.	Période 2	Equipement	U	1	300

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEA NCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 32		Equipements sanitaires adaptés				Lave main inadapté car la hauteur au bord supérieur > 0,85m	Remplacement d'un lavabo standard par un lavabo permettant le passage des genoux en dessous.	Période 2	Plomberie	U	1	2 000
	3	Etablissements recevant du public assis										
FC n° 33		Places adaptées ou adaptables				Absence de places adaptées	Mettre en place des pictogrammes devant les places réservées.	Période 2	Signalétique	U	6	300

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
		Evacuation des PMR en étages										
FC n° 34		Zones protégées				Pour les étages du bâtiment A et B	Utiliser le concept de zone protégée. Un moyen permettant à une personne de signaler sa présence doit être prévu (par exemple une fenêtre, sous réserve qu'elle soit visible des équipes de secours, interphone, téléphone, bouton d'appel d'urgence identifié et localisé pour les personnes sourdes ou malentendantes)	Période 2	Second Oeuvre	U	8	4 800
FC n° 35		Locaux utilisables comme espaces d'attente sécurisés				Pour le bâtiment C	Créer des EAS dans des salles de classes. A minima 1 par niveau équipée conformément au CO53	Période 2	Second Oeuvre	U	4	18 000
FC n° 36		Chemins praticables permettant d'atteindre les espaces d'attente sécurisés				Absence de signalétique permettant de diriger les PMR vers les espaces d'attente sécurisés	Pose des panneaux dirigeant les PMR vers les espaces d'attente sécurisés	Période 2	Signalétique	U	20	8 000

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEANCE	LOT	Unité	Qté	Prix Total arrondi
		Evacuation des PMR en rez-de-chaussée										
FC n° 37		Chemins praticables permettant d'atteindre les espaces d'attentes sécurisés ou l'extérieur				Chanfreiner les ressaut devant les issues de secours	Chanfreins à 33% des ressauts	Période 2	Gros œuvre/VRD	U	2	800
		Alarme incendie perceptible par les personnes sourdes										
FC n° 38		Avertisseurs visuels doublant les avertisseurs sonores				Absence d'avertisseurs visuels	Pose d'avertisseurs visuels en complément du système d'alarme sonore pour perception par les malentendants. A prévoir dans l'ensemble des sanitaires y compris ceux non adaptés.	Période 2	Electricité	U	10	300

### 3. Note générale d'Accessibilité



Note générale d'évacuation des PESH	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

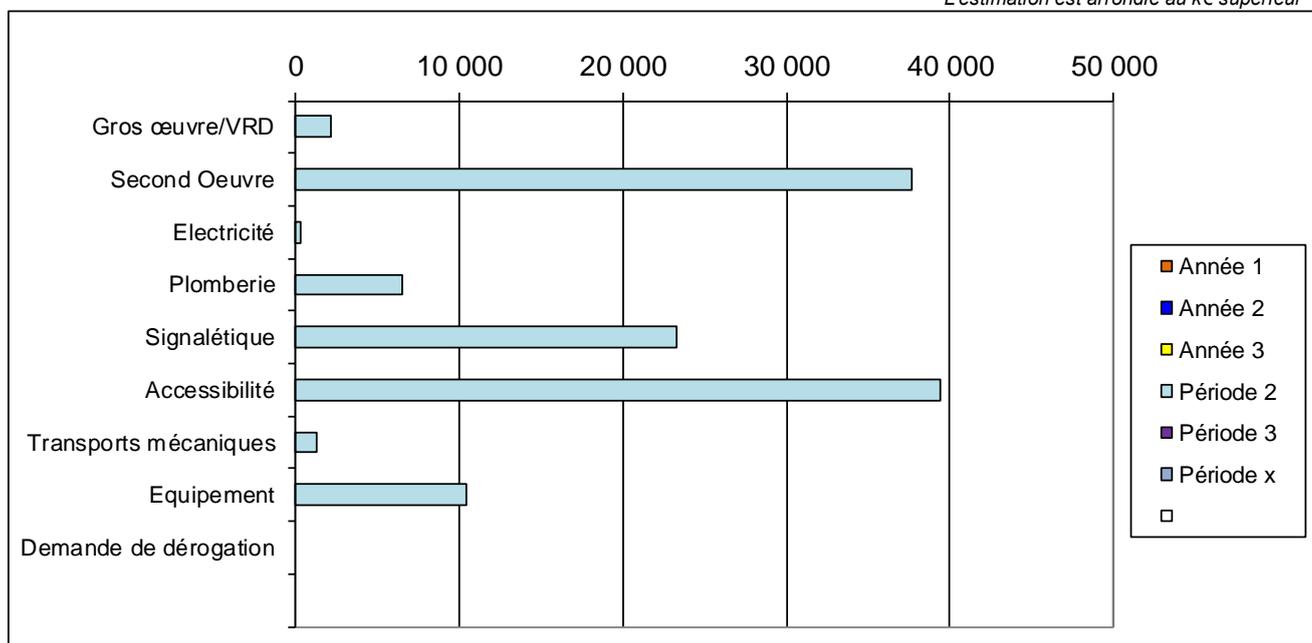
Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

## 4. Estimation financière

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE:

**121 000 €**

*L'estimation est arrondie au k€ supérieur*



ECHÉANCE	Commentaires :	Estimation (€)
Année 1	Travaux prévus dans la 1ère année suivant la validation de l'Ad'AP	
Année 2	Travaux prévus dans la 2ème année suivant la validation de l'Ad'AP	
Année 3	Travaux prévus dans la 3ème année suivant la validation de l'Ad'AP	
Période 2	Travaux prévus dans la 2ème période suivant la validation de l'Ad'AP	121 000
Période 3	Travaux prévus dans la 3ème période suivant la validation de l'Ad'AP	
Période x	à réaliser ultérieurement si travaux spécifiques	
	<i>sans ECHÉANCE</i>	

LOT	Commentaires :	Estimation (€)
Gros œuvre/VRD	création de dalles, de pentes, démolition, cheminements extérieurs, etc.	2 100
Second Oeuvre	Recloisonnement, pose de revêtements de sol, acoustique, etc.	37 700
Electricité	Eclairage, commandes, etc.	300
Plomberie	Aménagement de sanitaires, déplacement d'urinoirs, de lavabos, etc.	6 500
Signalétique	Pose de panneaux de signalisation intérieurs et extérieurs	23 300
Accessibilité	Travaux sur escaliers	39 400
Transports mécaniques	Ascenseurs, tapis roulants, escaliers mécaniques, etc.	1 300
Equipement	Rampes amovibles, tables, caisses, bureaux, etc.	10 400
Demande de dérogation	Selon CCH, article R.111.19.10	
	<i>sans LOT</i>	